 **Aurignac,** le 13 mars 2016  
 [***www.contribuables-terresdaurignac.fr***](http://www.contribuables-terresdaurignac.fr)  
 [***contribuables.terresdaurignac@gmail.com***](mailto:contribuables.terresdaurignac@gmail.com)

**Transfert du Musée d’Aurignac au Conseil Départemental…  
 …c’est le « Sauve qui peut ! »**

**La reprise à 80 % des dettes du Musée par le Conseil Départemental demeure un leurre pour les contribuables qui devront payer tout de même l'impôt : le transfert ne change rien à l'affaire !**

« Non !, ce n’était pas le radeau de la Méduse, ce bateau …. », et pourtant, le Président du Conseil Départemental a bien saisi le S.O.S. du bateau en dérive de la Communauté des communes des Terres d’Aurignac, puisqu’il annonce qu’une bouée de sauvetage, la reprise des dettes du Musée à 80 %, sera lancée du vaisseau départemental, sous les ordres de l’amiral Carole DELGA. Le délestage ne sera opérationnel qu’après un vote du Conseil Départemental.

Les contribuables doivent-ils être rassurés ? Pas du tout. Aux dernières nouvelles, pour l’exercice 2015, 293 000 € du financement de l’investissement et du fonctionnement du Musée n’étaient pas assurés.

Mais faut-il encore le redire, ce n’est pas le déficit du Musée qui a plombé les comptes de la C.C.T.A., ni celui de la Maison médicale dont personne ne parle (235 000 € sans aucun financement, là non plus).

Le Collectif des Contribuables ne remet pas en cause ces deux investissements car une intercommunalité qui lance des projets fait preuve de dynamisme mais mais il en dénonce la gestion calamiteuse : manque de transparence, information tronquée, pas de débat public, une incompétence ahurissante dans la mise en œuvre.

Nous affirmons encore une fois que ce sont les dépenses de fonctionnement de la C.C.T.A. (passées de moins de 800 000 € en 2001 à plus de 4 000 000 € en 2015), qui ont creusé l’abîme. Le déficit du Musée n’est qu’un petit bois flottant sur l’océan des dettes de la C.C.T.A.

**Alors, pourquoi ce transfert ?**

Le Président du Conseil Départemental Georges MERIC, déclare *que « le Musée d’Aurignac, c’est tout un patrimoine de l’humanité. Ce n’est pas à une communauté de communes de le porter seul, c’est un non-sens ! »*. Or, lorsque de nombreuses personnalités se sont déplacées pour la pose de la première pierre, le 10 novembre 2012 ou pour l’inauguration du Musée-Forum le 18 avril 2015, tous les discours s’accordaient unanimement pour qualifier le Musée de *« projet remarquable et courageux »* (Christian SANS – Conseiller départemental), *« d’outil attractif pour le territoire et enfin identitaire » qui « donnera une empreinte forte au territoire »* (J.M. LOSEGO – Maire d’Aurignac). Seul, Christian SANS pose la question : *« Quelle est la bonne collectivité qui devra supporter le coût du fonctionnement du Musée ? »*, car, selon les estimations des charges d’exploitation et des recettes, il pense *« qu’il est difficilement concevable que de telles sommes ne puissent être supportées longtemps par la C.C.T.A. seule »*.

Lors de l’été 2015, la population des Terres d’Aurignac découvre par la presse la situation financière catastrophique de la C.C.T.A., l’intervention du Préfet, le rapport accablant de la Cour des comptes, jusqu’à la démission enfin du Président de la C.C.T.A., J.L. GUILHOT.

**Un peu d’histoire !**

Pour bien comprendre pourquoi ce Musée s’est construit dans la douleur, il faut rappeler le contexte politique de l’année 2000, quand la municipalité d’Aurignac et son Maire Claude BRUNET adhèrent au projet d’un musée moderne né au sein de la population, vu la vétusté du Musée de l’abbé ALGANS. C’est sur fond de rivalité féroce entre le Maire d’Aurignac et le Président de la toute nouvelle communauté de communes que le projet du musée mûrit et se concrétise avec le recrutement par la municipalité d’une chef d’établissement, mais aussi fait les frais de la lutte politicienne : vote négatif à la communauté des communes pour la reprise du projet.

En 2008, élections municipales, départ de Claude BRUNET, Pierre MARQUOIS est élu, changement de posture du Président de la communauté J.L. GUILHOT qui voit dans le projet du Musée une opportunité politique. Il obtient enfin, à l’arraché, un vote positif à une voix de majorité pour que le Musée devienne intercommunal. Pendant ce processus, pas de débat public sur ce transfert, pas de consultation de la population du canton.

A partir du lancement du chantier en novembre 2012, on pourrait croire à l’accalmie, enfin la réalisation était en marche. Mais les années 2013 et 2014 furent difficiles avec un changement de personnel, des ratés dans l’annonce de l’ouverture du bâtiment au public et une gestion chaotique jusqu’à l’année de crise 2015 avec le rejet du budget prévisionnel, la mise en évidence de l’incompétence des deux vice-présidents chargés de superviser le fonctionnement du Musée et surtout la responsabilité totale du Président J.L. GUILHOT.

Et pourtant, au-delà de toutes ces vicissitudes, ce Musée est bien là, parfaitement intégré dans le paysage, d’une très belle luminosité intérieure, offert à tous les publics.

**Pourquoi charger le Musée de tous les péchés financiers ?**

Pourquoi ce transfert dans les eaux départementales ? Pourquoi cette manœuvre ? Pourquoi fait-on croire que le Musée d’Aurignac est l’épine dans la fusion des intercommunalités alors qu’il y a d’autres dossiers bien plus épineux ?

Parce que personne ne veut fusionner avec les Terres d’Aurignac, à cause des dettes certes, mais surtout en raison des 63 % de transferts de compétences que la boulimie de pouvoir de l’ancien président J.L. GUILHOT a mis en place pour tout contrôler et déposséder ainsi les communes de toute initiative.

Ce n’est pas que le déficit de fonctionnement du Musée d’Aurignac qui pose un problème, c’est aussi le P.L.U. intercommunal des Terres d’Aurignac. Car, quelle que soit la fusion arrêtée, soit les autres intercommunalités devront, en l’état actuel, adopter un P.L.U. intercommunal, soit l’intercommunalité d’Aurignac devra s’aligner sur les autres et transférer aux communes la compétence P.L.U. Les autres intercommunalités ne souhaitent pas se démettre de la maîtrise de l’urbanisme car c’est une compétence majeure, pour la commune, c’est la gestion de son espace et de son territoire.

**Alors, pourquoi l’intervention du Président du Conseil Départemental ?**

Quel rôle joue-t-il dans les négociations dans le cadre de la loi NOTRe entre l’Etat (le Préfet) et les intercommunalités ? Cherche-t-il à influencer la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) ?

Quelle est cette fausse solidarité qui récompense l’échec en volant au secours d’élus qui ont failli et en les confortant dans leur dérive ?

Et pourquoi le Président du Conseil Départemental qui se fait le chantre de la participation citoyenne n’envisage-t-il pas, pour le transfert départemental du Musée d’Aurignac, un référendum local ?

Quel que soit l’avenir, dans la situation présente, abandonner la maîtrise du fonctionnement du Musée d’Aurignac est un aveu d’incompétence de l’intercommunalité des Terres d’Aurignac. C’est l’annulation de tous les beaux discours du 18 avril 2015. C’est la vision étriquée de conseillers communautaires, un manque de courage évident et une fuite devant les responsabilités.

**Faire confiance à la nouvelle intercommunalité de Saint-Gaudens**

Que penser si le transfert se fait vers un syndicat mixte envisagé ? Quelle confusion encore introduite dans les compétences territoriales et dans la cohérence du projet de territoire qui unirait les hauts lieux de Préhistoire de la future intercommunalité du Comminges : Aurignac, Lespugue, Montmaurin... ?

Quelle usine à gaz va-t-on encore inventer ? Que signifie au juste « musée départemental » ? Qui dirigera le musée ? Si une participation financière passagère du département peut contribuer à l’assainissement de la trésorerie du musée, doit-elle engendrer un transfert de la direction du musée au département ?

Un « Musée de France », implanté en milieu rural sur un site éponyme de la Préhistoire, ne doit pas devenir un musée hors-sol. Ce serait un non-lieu et, là aussi, un non-sens. Ne faut-il pas, au-delà d’une contribution financière, laisser la responsabilité du Musée d’Aurignac à la nouvelle grande intercommunalité de Saint-Gaudens, territoire local de 45 000 habitants, pour ne pas éloigner le Musée-Forum de l’Aurignacien du terroir de ses origines, pays des chasseurs-cueilleurs aurignaciens, il y a 35 000 ans en piémont pyrénéen ?

En fin de compte, comme le Préfet a validé ce vendredi 11 mars 2016 l'union des cinq communautés de communes de Saint-Gaudens, Montréjeau, Boulogne-sur-Gesse, L'Isle-en-Dodon et Aurignac, ne serait-il pas plus judicieux de laisser naviguer le musée sous pavillon commingeois dans les eaux de la nouvelle intercommunalité de Saint-Gaudens ?